



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le premier jour du mois de mai 2017.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Denise Roy  
Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Mario Boily  
Patrice Giguère

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal 3 avril 2017
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion règlement système alarme
- 2.4. Procès-verbal de correction règlement #350-2017
- 2.5. Adoption règlement 354-2017 modification du règlement dérogations mineures
- 2.6. Adoption règlement 356-2017 Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
- 2.7. Résolution représentant autorisé Revenu Québec
- 2.8. Commandites (Fondation du coeur, Tournoi de golf 2017 CLD)

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Demande CPTAQ

**4. Travaux publics**

- 4.1. Balayage des rues
- 4.2. Résultat Appel d'offre 2017-03 Pulvérisation
- 4.3. Subvention PIQM-MADA
- 4.4. Asphalte Centre Curé Laroche

**5. Sécurité public et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention avril 2017

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Grand Tour Desjardins 2017

6.2. Regroupement OMH

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 72-05-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal 3 avril 2017**

**Résolution 73-05-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 3 avril 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 74-05-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 30 avril au montant de 96 900.60\$.

Adoptée

### **2.3 Avis de motion règlement système alarme**

La conseillère Denise Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement à être adopté concernant les systèmes d'alarme anti-intrusion dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement.

### **2.4 Procès-verbal de correction règlement #350-2017**

#### **Résolution 75-05-2017**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de correction du règlement 350-2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.5 Adoption règlement 354-2017 modification du règlement dérogations mineures**

#### **Résolution 76-05-2017**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 328-2014 peut être amendé;

ATTENDU QUE la municipalité estime nécessaire d'ajouter des dispositions admissibles à une dérogation mineure;

ATTENDU QUE toute demande de dérogation mineure doit suivre un processus rigoureux et être justifiée avant d'être acceptée par le Conseil;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une séance de consultation publique et d'un avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement 354-2017 amendant le règlement sur les dérogations mineures et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #354-2017 : Modification du règlement sur les dérogations mineures soit adopté.

Adoptée

### **2.6 Adoption règlement 356-2017 Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles**

#### **Résolution 77-05-2017**

ATTENDU QUE les pouvoirs accordés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement, de nuisances et de

salubrité;

ATTENDU QUE l'instauration d'une collecte nécessite une certaine uniformité de la réglementation des municipalités;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Monsieur Patrice Giguère lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement 356-2017 sur la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #356-2017 : Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles soit adopté.

Adoptée

## **2.7 Résolution représentant autorisé Revenu Québec**

### **Résolution 78-05-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE Dominique Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne soit autorisé à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;

- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Également, le conseil de la Municipalité de la Paroisse de St-Odilon accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur

l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée

## **2.8 Commandites (Fondation du coeur, Tournoi de golf 2017 CLD)**

### **Résolution 79-05-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer financièrement la campagne annuelle 2017 de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin pour un montant de 225\$ représentant environ 0.15\$ par habitant;

De commanditer la classique de golf du CLD 27e édition pour un montant de 100\$, soit partenaire bronze.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril 2017 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Balayage des rues**

#### **Résolution 80-05-2017**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De donner le contrat pour le service de balayage de rues à Ville St-Joseph au taux horaire de 120\$ par heure.

Adoptée

### **4.2 Résultat Appel d'offre 2017-03 Pulvérisation**

#### **Résolution 81-05-2017**

ATTENDU QU'un appel d'offre pour la pulvérisation de 1.3 km de la Route 275 et de 1.2 km du Rang Huit Est a été envoyé à Construction BML, division de Sintra et Jean Leclerc Excavation;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
Construction BML, division de Sintra	14 889.26\$
Jean Leclerc Excavation	15 947.03\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accordé à Construction BML, division de Sintra au montant de 14 889.26\$ incluant les taxes.

Adoptée

#### **4.3 Subvention PIQM-MADA**

##### **Résolution 82-05-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire déposer un projet pour la réfection d'une partie de ses trottoirs dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus relativement au projet déposé.

Adoptée

#### **4.4 Asphalte Centre Curé Laroche**

##### **Résolution 83-05-2017**

ATTENDU QUE l'asphalte autour du bâtiment du Centre Curé Laroche doit être renouvelé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour le pavage de la cours du Centre Curé Laroche.

Adoptée

### **5. Sécurité public et incendie**

#### **5.1 Rapport d'intervention avril 2017**

##### **Résolution 84-05-2017**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Grand Tour Desjardins 2017**

#### **Résolution 85-05-2017**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'autorisation de passage du Grand Tour Desjardins 2017 dans notre municipalité, soit le 9 août prochain.

Adoptée

### **6.2 Regroupement OMH**

#### **Résolution 86-05-2017**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le biais de la Société d'Habitation du Québec, met de l'avant une restructuration du réseau des offices d'habitation au Québec;

ATTENDU QUE qu'un Office Municipal d'Habitation est présent sur le territoire de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QU'un regroupement ou une intégration est possible sur le territoire de la MRC Robert-Cliche ou hors-territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire un regroupement des 6 OMH situés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et ainsi, former une nouvelle entité.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

### **8. Période de questions**

Des questions sont posées par un citoyen concernant les modifications à venir du règlement de zonage.

### **9. Divers**

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

#### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 87-05-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h10.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

***André Labbé,***  
**Maire.**

---

***Dominique Giguère,***  
**Directrice générale.**